



Avenant contrat cdi en cas de revente d'un fond de commerce

Par **Le Mout arlette**, le 12/12/2008 à 09:02

Un employeur qui achète un fond de commerce en gardant les employés doit-il faire un avenant aux contrats cdi des employés existants ? je vous en remercie.

Par **Visiteur**, le 12/12/2008 à 10:29

bonjour,
pas nécessairement.. mais ils doit les reprendre aux mêmes conditions.